

CADRE et FORMULE

PREAMBULE

Toutes personnes souhaitant participer aux championnats de France doivent avoir déposé un dossier de classification auprès de la commission classification.

Phase sélective

Le classement actualisé est lissé sur la saison de la manière suivante :

Sont pris en compte les CN de la saison en cours

Le classement national est évolutif en fonction des résultats et constitue les poules, de fait le classement sans les championnats de France est la base pour l'ensemble de la saison.

Les résultats des épreuves nationales open inscrites au calendrier sont comptabilisés au classement national selon la formule suivante :

Postulat de base : Le tireur classé 1^{er} marque 100 points. Dans le cas où dans une épreuve il y a moins de 6 tireurs classés le 1^{er} marque 50 points.

Coefficient :

- CN Majeur coef 3
- CN coef 1,5
- Tournoi Satellite coef 1
- Championnats régionaux coef 0,5

Tous les tireurs(es) licenciés(es) en France peuvent participer en cat A*, B*, C*, Non Eligible (NEI)* et rentrent dans le classement national officiel

*Selon classification

Formule avec plus de 6 tireurs classés	$Cx (N-P+1) x100/N$
Formule avec 6 tireurs ou moins classés	$Cx (N-P+1) x50/N$

N : Nombre de tireurs

P : Place du tireur

C : Coefficient

Le calcul des points est effectué sur la totalité des participants N1 et N2. Le champion de France N2 ne peut prendre que les points qui suivent le dernier classé en N1 et ainsi de suite chez les hommes comme chez les dames.

Exemple : 18 participants dont 12 en N1, le champion de France N2 prend les points de la 13^{ème} place
13 participantes dont 8 en N1, la championne de France N2 prend les points de la 9^{ème} place

Il faut au moins 5 participants(es) en N1 ou N2 pour décerner le titre de champion (ne) de France.

Les championnats de France seront organisés au plus tard fin JUIN dans la mesure des calendriers internationaux

Les athlètes peuvent être sélectionnés aux trois armes selon les critères énoncés ci-dessous :

1 - Epreuves masculines championnat de France N1

ACCES AUX EPREUVES N1 :

La sélection en N1 se fait au prorata du nombre de classés dans l'arme au classement national de la saison en cours à l'issue du dernier circuit avant les championnats de France.

Le classement national est évolutif en fonction des résultats et permet la constitution des poules, de fait le classement sans les championnats de France est la base pour l'ensemble de la saison

Sélection pour les championnats de France

Sélection en N1 Open : les x premiers du classement national actualisé
Il n'y a pas de repêchage en cas de désistement.

FORMULE N1 Open

- 1 tour de poule
- TED jusqu'à la finale

2 - Epreuves masculines championnat de France N2

ACCES AUX EPREUVES N2 :

Les autres tireurs classés au classement national open actualisé sont sélectionnés à l'épreuve N2.
Le championnat de France N2 ne peut avoir lieu que s'il y a 5 tireurs présents pour l'épreuve. Si ce n'est pas le cas tous les présents participent à l'épreuve N1
La formule N1 sera adaptée selon le nombre de participants

FORMULE N2 Open

- 1 tour de poule
- TED jusqu'à la finale

FORMULE cat B

- TED : l'entrée dans le tableau se fait par rapport aux places des tireurs cat B dans le classement national. Cette épreuve sera organisée si possible avant la compétition open.

3- Epreuves féminines championnat de France N1

ACCES AUX EPREUVES N1 :

La sélection en N1 se fait au prorata du nombre de classées **dans l'arme** au classement national de la saison en cours à l'issue du dernier circuit avant les championnats de France.
Le classement national est évolutif en fonction des résultats et permet la constitution des poules, de fait le classement sans les championnats de France est la base pour l'ensemble de la saison

Sélection pour les championnats de France

Sélection en N1 Open : les x premiers du classement national actualisé
Il n'y a pas de repêchage en cas de désistement.

FORMULE N1 Open

- 1 tour de poule
- TED jusqu'à la finale

2 - Epreuves féminines championnat de France N2

ACCES AUX EPREUVES N2 :

Commission Fédérale d'Escrime – 42 rue Louis Lumière – 75020 Paris

escrime@handisport.org

www.escrime-handisport.com

Les autres tireuses classées au classement national open actualisé sont sélectionnées à l'épreuve N2.
Le championnat de France N2 ne peut avoir lieu que s'il y a 5 tireuses présentes pour l'épreuve. Si ce n'est pas le cas toutes les présentes participent à l'épreuve N1
La formule N1 sera adaptée selon le nombre de participantes

FORMULE N2 Open

- 1 tour de poule
- TED jusqu'à la finale

FORMULE cat B

- TED : l'entrée dans le tableau se fait par rapport aux places des tireuses cat B dans le classement national. Cette épreuve sera organisée si possible avant la compétition open.

5- Epreuve épée et fleuret tétraplégique :

Sans condition d'accès

Formule

- 1 tour de poule sans éliminée (poules de 6 à privilégier)
- TED jusqu'à la finale.

6- Récompenses

Récompenses et titres décernés par arme et par épreuve :

- Médaille d'or titre de Champion (ne) de France N1 open et N2 open
- Médaille d'or titre de Champion (ne) de France catégorie B N1 et N2
- Médaille d'Argent N1 open et N2 open
- Médailles de Bronze (2) N1 open et N2 open (2)

7- Résultats

Les organisateurs devront transmettre les résultats dans les meilleurs délais aux responsables du site de la commission fédérale d'escrime. (escrime@handisport.org)

Mise à jour Juillet 2022 V2